



Exonération sous location

Par **M1juliette**, le **13/07/2013** à **16:20**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition de ma maison principale il y a 9 mois. J'ai un ancien bureau collé à la maison (même lot sur le cadastre que l'habitation principale) que je souhaite louer en habitation. Il semblerait que la sous location soit possible; dans ce cas peut-on exonérer des impôts les revenus et les travaux liés à cette sous location.

Y-a-t-il d'autres solutions qui pourraient être intéressantes fiscalement?

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **13/07/2013** à **17:34**

bjr,
ce n'est pas de la sous location mais de la location.
cdt

Par **trichat**, le **14/07/2013** à **22:18**

Bonsoir,

Dès que vous mettez en location une partie de votre habitation, les revenus procurés sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers; vous pourrez déduire des loyers

encaissés le coût des travaux réalisés sur cette fraction d'habitation.

Seule peut être exonérée la location d'une ou plusieurs chambres meublées de votre habitation sous condition.

Ci-joint lien vers site "vosdroits.service public":

<http://vosdroits.service-public.fr/F1991.xhtml>

Cordialement.

Par **M1juliette**, le **19/07/2013** à **14:51**

merci pour cet éclairage